

Arrêté N°2021-126

PROCLAMATION DES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION PARTIELLE AU CONSEIL DES SPORTS

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu** l'arrêté électoral n°2021-81 du 30 mars 2021 portant renouvellement partiel du collège usagers du Conseil des Sports ;
- Vu** l'arrêté 2021-121 du 23 avril 2021 portant recevabilité des candidatures ;
- Vu** les procès-verbaux du scrutin du 27 avril 2021,

Arrête :

Article 1^{er} : Suite au scrutin du 27 avril 2021, la Présidente de l'Université Lyon 2 proclame les résultats des élections partielles des représentant.es des usager.es au Conseil des Sports.

Collège des usagers

Sièges à pourvoir : 4

Inscrit.es : 3574

Votant.es : 33

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages valablement exprimés : 32

Sont déclarés élus :

M. Fares DJEBBAR (30 voix)

M. Baptiste DUBUISSON (30 voix)

M. Enzo MAISONNAT (32 voix)

Mme Marie PERROTIN (30 voix)

Article 2 : Les résultats proclamés ci-dessus sont affichés dans les locaux du SUAPS et mis en ligne sur le site internet de l'Université et sur le site du SUAPS

Fait à Lyon, le 28 avril 2021


Nathalie DOMPNIER

